



Bulletin de préconisation n°19 du 31/10/25

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Gratraud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2025>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Maturité des olives à huile

Les analyses réalisées sur les olives montrent une maturité très en avance sur le plan organoleptique, mais aussi au niveau de la lipogénèse.

Soyez vigilant sur les Délais Avant Récolte (DAR) des produits phytosanitaires utilisés.



Mouche de l'olive

D'après le [BSV n°19](#), la situation est très hétérogène. L'activité de la mouche de l'olive est encore importante avec des captures et des niveaux de dégâts en augmentation sur certains secteurs.

Dans certaines situations, la stratégie de récolte précoce doit être déjà envisagée !



Oeil de paon et cercosporiose (nouveau produit)

D'après le [BSV n°19](#), de nouvelles sorties de symptômes d'œil de paon sont observées ponctuellement dans les zones autour du Mont Ventoux et sur la basse vallée de la Durance, dans la basse vallée du Rhône, dans les différents secteurs varois et en Haute-Provence.

En cas de précipitations, les conditions météorologiques pourraient devenir très favorables au développement des maladies du feuillage. Des pluies importantes ont eu lieu la semaine dernière dans certains secteurs, pensez à renouveler vos protections en cas de lessivage. **Restez vigilants !**



Bactériose

Les récoltes ont débuté sur une grande partie du territoire oléicole. Les outils (peignes, vibreurs de branche, etc) peuvent engendrer des blessures sur les arbres. Afin d'éviter tout risque de contamination par la Bactériose nous recommandons de désinfecter régulièrement les outils de taille et d'appliquer un traitement à base de cuivre dès la fin du chantier de récolte.



Cochenilles *Diaspididae*

D'après le [BSV n°19](#), les foyers connus sont toujours observés et sont en expansion. Des migrations de larves de cette cochenille sont toujours observées sur les nouvelles pousses sur certains foyers. Un nouveau foyer a été détecté aux alentours de Saint-Tropez.

Un nouvel état des lieux de la présence de cochenilles est ouvert pour la récolte 2025 : il est accessible plus loin dans l'infolive ou directement via ce QR code.





Mouche de l'olive



De gauche à droite : piqûre de ponte, trou de sortie, dégâts de mouche.

Les attaques de mouche altèrent la qualité des fruits et peuvent également provoquer leur chute de manière prématurée. De plus, cela favorise l'apparition de la dalmaticose, une maladie fongique pouvant causer des pertes de récoltes importantes et une dégradation de la qualité des fruits.

Pour plus d'informations sur la biologie et la gestion de la mouche de l'olive, vous pouvez consulter le [BSV n°19](#) ou la page web [Mouche de l'olive - FRANCE OLIVE](#).

Observations

Piégeage :

D'après le [BSV n°19](#), les populations de mouche restent toujours très actives. La pression reste forte sur l'ensemble du bassin oléicole. Une grande hétérogénéité est cependant observée au sein des territoires selon la charge des arbres, le niveau de protection des vergers, les conditions météorologiques.

Dégâts :

Globalement, les dégâts observés (piqûres, trous de sortie) sont en augmentation dans les Pyrénées-Orientales et la Haute-Provence. Les niveaux de dégâts sont stables ailleurs, mais ne sont pas faibles pour autant.

Les dégâts de mouche ont tendance à être plus importants sur des parcelles à faible charge. En effet, il y a une corrélation entre le calibre des fruits et la charge des arbres. Des arbres peu chargés auront tendance à avoir des calibres plus gros et donc être plus attractifs pour la mouche que des arbres moins chargés.

Évaluation du risque

Il est important de suivre le niveau de population de mouches et leurs dynamiques sur vos parcelles.

- Si la récolte est prévue d'ici 20 jours, le risque est **modéré**. En effet, les piqûres de mouche n'auront pas le temps d'évoluer en trous de sortie. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'intervenir. En revanche, la dalmaticose représente tout de même un risque puisque sa période d'incubation est inférieure à une semaine.
- Si vous prévoyez de récolter dans plus de 20 jours, alors le risque est **fort à très fort**, surtout si les captures augmentent dans votre secteur. Les piqûres de ponte pourront alors se transformer en trous de sortie et/ou en dalmaticose. Dans ce cas, il est conseillé de maintenir les protections.

Les stratégies de lutte dont vous disposez sont les suivantes :

- **Récolte précoce impérative si vous constatez de nombreux trous de sortie : les olives vont rapidement se dégrader si vous ne les récoltez pas immédiatement**
- **Applications de barrières minérales** : pensez à renouveler vos applications en cas d'érosion par le vent ou de lessivage par les pluies, si vous ne récoltez pas dans les trois semaines qui suivent. **Attention à respecter la dose maximale annuelle autorisée ;**
- **Piégeage alimentaire** : retirez les pièges après la récolte.

Avant tout renouvellement d'insecticides ou de barrières minérales (ARGI JARDIN), vérifiez les Délais Avant Récolte (DAR) des produits.

Pour plus d'informations, consultez le [cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le site internet <https://ephy.anses.fr/>.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Maladies du feuillage

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°19](#), la plupart des feuilles précédemment contaminées par les maladies du feuillage ont chuté durant la période estivale, entraînant des défoliations très importantes.

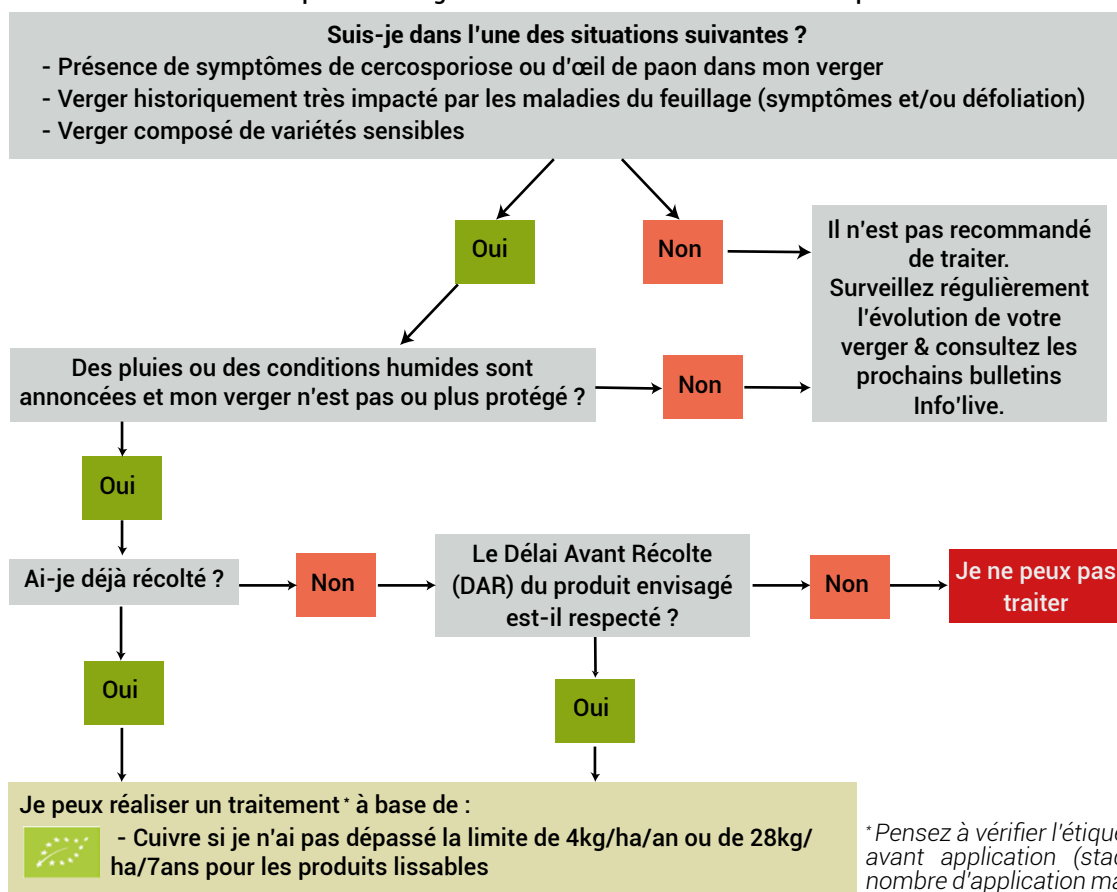
De nouvelles sorties de symptômes d'œil de paon dans de faibles proportions (parfois sur des feuilles de la pousse de l'année) sont observées en Haute-Provence, dans les secteurs varois, dans la basse vallée du Rhône, dans le Luberon, dans les Piémonts du Ventoux, dans la basse Vallée de la Durance, sur le littoral et l'arrière-pays niçois.

Des symptômes de cercosporiose sont toujours observés dans les différents secteurs varois, dans la basse vallée du Rhône, dans les Piémonts du Ventoux, sur la basse vallée de la Durance, sur le littoral et l'arrière-pays niçois.

Le risque de nouvelles contaminations par les maladies du feuillage est **fort sur sur l'ensemble du bassin oléicole car des précipitations sont attendues, avec des températures favorables aux contaminations.**

Préconisations

L'arbre décisionnel ci-dessous pourra vous guider sur le renouvellement ou non des protections contre les maladies du feuillage.



Rappel des stades BBCH :

Stade principal 8 : la maturation des fruits

80 - Les fruits vert foncé deviennent vert pâle ou jaunâtres

81 - Début de la coloration du fruit

85 - Apparition de la couleur typique de la variété

89 - Maturité complète : la couleur typique de la variété est atteinte. L'extraction de l'huile est possible.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Info'Olive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Pour vous aider, vous pouvez utiliser le modèle de prédiction des contaminations à l'œil de paon sur vos parcelles sur l'application Oléiculteur téléchargeable ici : <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/>

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, consultez [l'Infolive n°1](#) et le [Cahier de l'oléiculteur 2026](#).

De nouveaux produits à base de cuivre pour la lutte contre des maladies du feuillage ont été autorisés.

Nom commercial	Matière active	Dose homologuée	Nombre maximal d'applications par an
BOUILLIE BORDELAISE 20 MICRO JARDIN	Cuivre (20% sulfate de cuivre)	0,5g/m ²	4/an
BOUILLIE BORDELAISE SUPER 20 K			
BOUILLIE BORDELAISE MACC 80 JARDINS		0,4g/m ²	5/an
BOUILLIE BORDELAISE NC 20 K JARDIN			
BOUILLIE BORDELAISE NOVAJARDIN			
BOUILLIE BORDELAISE JARDICUIVRE			

Ces produits sont applicables du stade BBCH 10 à 85 avec un intervalle minimum entre les applications de 7 jours. Le délai avant récolte est de 14 jours.



Bactériose

Les outils de récoltes peuvent engendrer des blessures sur les arbres. Afin d'éviter tout risque de contamination par la Bactériose il est recommandé de désinfecter les outils régulièrement et d'appliquer un traitement à base de cuivre juste après les récoltes.

Pour plus d'informations sur les produits homologués pour lutter contre la bactériose consultez le [Cahier de l'oléiculteur 2026](#) ou le site internet [E-Phy anses](#).



Cochenilles *Diaspididae*

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°19](#), des migrations des larves de cochenille de la famille des *Diaspididae* (cochenilles à bouclier) vers les jeunes pousses ont été observées sur certains foyers.

Pour rappel les foyers connus se situent sur les littoraux varois et des Bouches-du-Rhône, parfois remontant en plaine (plaine de la Crau, jusqu'à Cuers dans le Var). Des foyers sont également connus dans le Vaucluse et les Pyrénées orientales. Ces cochenilles sont présentes ponctuellement dans les Alpes-Maritimes. Un nouveau foyer a été identifié dans le secteur de Saint-Tropez.

Le risque évalué est **fort** à **très fort** si des foyers de cochenilles Diaspines sont présents sur la parcelle. Le risque est **faible** si vous n'observez pas de foyers.

Les risques annoncés correspondent aux risques potentiels connus des rédacteurs et ne tiennent pas compte des spécificités de votre exploitation.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Ce ravageur est un ravageur émergent, nous n'avons que très peu de données sur son cycle biologique et son impact sur les oliviers. **Surveillez vos vergers et signalez toute suspicion de foyer via le formulaire en ligne (accessible par le lien dans l'encart ci-dessous).**

La Chambre d'agriculture du Var, France Olive, le CIVAM des Bouches-du-Rhône et la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes réalisent un **nouvel état des lieux exhaustif** de la présence de cochenilles sur le territoire oléicole pour la récolte 2025.

Si vous êtes producteur et/ou moulinier souhaitant relayer l'information, vous trouverez [un questionnaire ici](#) ou via le QR code. D'autres supports sont disponibles [sur le site de la Chambre d'agriculture du Var](#). **Il est important de compléter le questionnaire même si vous n'avez pas de cochenilles sur vos parcelles afin de délimiter plus précisément les zones où la cochenille en question est présente.**

Un réseau de suivi pour identifier le cycle de cette cochenille est en train d'être constitué. Une identification de l'espèce est également en cours.



Préconisations

En cas de présence de cochenilles :

- Favoriser la biodiversité : les cochenilles sont régulées par de nombreux prédateurs généralistes (coccinelles, chrysopes) et par des parasitoïdes spécifiques (à identifier).
- **Aucun produit phytosanitaire n'est disponible pour cette période.**



Maturité pour les olives à huiles

Comme nous l'avons détaillé dans les précédents bulletins, la maturité est très en avance cette année, à la fois sur le plan de la lipogénèse et sur le plan des caractéristiques organoleptiques.

Dans de nombreux cas la récolte devient urgente car les mouches ont fortement pondu au cours des dernières semaines. Les conséquences sur l'huile sont encore acceptables mais s'aggravent de jour en jour et de plus en plus rapidement.

La plupart des variétés ont largement atteint la maturité organoleptique optimale, et la lipogénèse a nettement dépassé les valeurs de référence des années antérieures. Les rendements en huile sont toujours très bons mais ont arrêté de monter à cause des pluies de cette semaine. Maintenant ceux-ci ne dépendent quasiment plus que des conditions météorologiques : ils monteront si un temps sec se maintient, et redescendront en cas de période pluvieuse.

Les deux variétés les plus tardives dans notre gamme suivie sont l'Olivière et la Picholine. Cette dernière commence à donner d'excellents fruités mi-vert, mi-mûr, avec une amertume encore assez intense mais qui correspond bien à sa typicité. Nous conseillons de commencer à récolter car la lipogénèse est nettement au dessus des standards et les rendements au moulin seront potentiellement très hauts, et surtout car l'amertume ne devrait pas se réduire dans les prochains jours, contrairement au fruité.

Nous n'avons pas suffisamment d'échantillons d'Olivière pour pouvoir donner des informations sur les caractéristiques actuelles, d'autant plus que leurs résultats sont disparates en matière de maturité organoleptique. Néanmoins, comme pour les autres variétés, la lipogénèse est globalement très au dessus des valeurs habituelles et les rendements au moulin seront donc plus hauts que d'habitude.